

**Syndicat Intercommunal pour le  
Ramassage et le Traitement des  
Ordures Ménagères  
de la Vallée de la Grosne  
(SIRTOM DE LA VALLEE  
DE LA GROSNE)**

**Rapport de présentation du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

**Exercice 2022**

**Présenté conformément à l'article L.2312-1  
Du Code Général des Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service .....	3
1.1) Organisation administrative du service .....	3
1.2) Population desservie.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2021) .....	4
1.5) Tableau des effectifs (au 31/12/2021) :.....	4
2) Orientations budgétaires 2022.....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2021 .....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2022 .....	5
2.2.1) Travaux dans les déchèteries et quai de transfert :.....	5
2.2.2) Autres investissements :.....	6
2.2.3) Matériel de transport : .....	6
2.2.4) Recettes investissements :.....	6
2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement : ....	7
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2022 .....	7
2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :.....	7
2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :.....	8
2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs : .....	9
2.3.4) Opération ZDZG / CODEC : .....	10
2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :.....	12
2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations : .....	12
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :.....	13
2.4) Engagements pluriannuels .....	13
2.4.1) Société d'Economie Mixte Locale « Méthanisation et séchage en Clunisois » (SAMESEC) :.....	13
3) Etat de la dette .....	14
4) Opération photovoltaïque du SIRTOM :.....	15
4.1) Résultats prévisionnels 2021 .....	16
4.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2022 .....	16
4.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2022 .....	16

## 1) Structure et présentation du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte fermé composé de 2 Communautés de communes. Il est chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 58 communes du territoire.

Le Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé de 116 délégués titulaires, et 58 délégués suppléants. Le Bureau est composé comme suit : 1 Président, 4 Vice-Présidents et 15 membres.

### 1.2) Population desservie

La population du territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, est de 21 935 habitants (population municipale) / 22 706 habitants (population totale) (*données INSEE 01/01/2021*).

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 102 Points d'apport volontaire (121 colonnes pour le verre et 109 pour le papier).

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables» des déchèteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine VERALLIA pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchèteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON

- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à LAIZE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

#### 1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2021)

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 22 pour la partie technique représentant 22 équivalents temps plein. A noter qu'à partir de janvier 2021 il y a un agent en position de mise en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint de direction et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG/CODEC) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste pour Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de chargé de mission Valorisation organique / Maître composteur (1 ETP).

#### 1.5) Tableau des effectifs (au 31/12/2021) :

GRADES OU EMPLOIS	Effectifs budgétaires antérieurs	Effectifs budgétaires nouveaux	Modification des effectifs	Effectifs pourvus	Dont Temps partiel
<b>AGENTS TITULAIRES SECTEUR TECHNIQUE</b>	<b>23</b>			<b>22</b>	<b>0</b>
Agent de Maîtrise principal	2	+1	+1	2	
Agent de Maîtrise	3	-1	-1	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	+1	+1	4	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	8	-3	-3	5	
Adjoint technique	7	+2	+2	9	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	<b>4</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Ingénieur Principal	1		0	1	
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	+1	+1	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-1	-1	0	
Rédacteur	1		0	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	1	
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>		<b>0</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
<b>AGENT NON TITULAIRE</b>					
Contrat à Durée Déterminée	2		0	2	
	0		0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29</b>		<b>0</b>	<b>28</b>	<b>1</b>

Le poste de l'agent qui est parti en retraite au 31/05/2020 n'est pas pourvu.

Un agent Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe a démissionné au 10/06/2020, et un agent Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe a demandé une disponibilité d'un an renouvelable à compter du 15/01/2021. Ces postes sont occupés par 2 Agents techniques stagiaires.

En 2021, 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade dans le cadre du déroulement de carrière au cours de l'année :

- Un Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est passé Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Un Agent de maîtrise est passé Agent de maîtrise principal ;
- Un Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe est passé Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

## 2) Orientations budgétaires 2022

### 2.1) Résultats prévisionnels 2021

Les résultats prévisionnels du budget 2021 sont les suivants (DONNEES A VALIDER DEBUT 2022) :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2021 : 0 € (rappel des reports d'excédents 2020 de 145 866.34€), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de l'ordre de 145 866.34 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2021 : + 14 745 € (rappel des reports du déficit 2020 de - 107 615.30 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de l'ordre de - 92 870 €.

Pour 2021, le montant des Restes à Réaliser (RAR) en investissements est de 0 € en dépenses.

Le besoin de financement de l'investissement par le fonctionnement sur le budget 2022 est donc de l'ordre de 92 870 €. Il est proposé de fixer l'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 92 870 € en investissement. De fait, le nouveau résultat d'excédent de fonctionnement sera de l'ordre de 52 996 €.

### 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2022

#### 2.2.1) Travaux dans les déchèteries et quai de transfert (26 500 €) :

Travaux prévus sur les déchèteries :

- rénovation du local gardien de Tramayes (travaux réfection de l'isolation, mise en place d'une VMC, changement du chauffage électrique) : 5 000 €
- réparation du plancher de local gardien de la déchèterie de Cluny (sanitaires) : 1 000 €
- remplacement de panneaux d'information (10) : 1 500 €
- provisions travaux barrière + remplacement Eco pad : 2 000 €
- Fournitures diverses déchèteries (remplacement barres quais gravats, protection envois bennes cartons, ...) : 8 000 €

Travaux prévus sur le quai de transfert :

- Grillage/filet pour réduction envois : 3 000 €
- Réfection des bavettes de quai : 4 500 €

Achat terrain Salornay-sur-Guye : 1 500 €

### **2.2.2) Autres investissements (68 150 €) :**

#### **Equipements tri / collecte (65 500 €) :**

Mise en place de panneaux de PAV dans le cadre de l'extension des consignes de tri (57 € par panneau pour 104 points propres + petits équipements) : 6 000 €

Pièces pour réparation bacs de collecte : 5 000 €

Achat de bacs pour renouvellement (300 individuels / 110 collectifs) : 27 500 €

Renouvellement PAV Verre (15) : 27 000 €

#### **Travaux / équipements divers : (500 €) :**

Prévision remplacement sièges de bureau (matériel occasions Ressources) : 500 €

#### **Equipements informatique : (2 150 €) :**

Provision pour remplacement poste / poste informatique (à prévoir matériel reconditionné au maximum) : 1 800 €

Logiciels : 350 €

### **2.2.3) Matériel de transport (226 000 €) :**

En 2022, il est prévu :

- Achat camion collecte (benne ordures ménagères / BOM) : remplacement BOM de 2009 : 190 000 €. Attention dépenses prévues sur budget 2022 pour autorisation commande MAIS livraison sur budget 2023 / emprunt 100% à prévoir sur budget 2022 mais réellement fait en 2023
- Remplacement de 2 bennes de transport des ordures ménagères (20 400 €) et remplacement de 2 bennes transport de gravats (15 600 €)

#### **Actions ZDZG / PLP DMA (13 000 €) :**

Opération vaisselle lavable (contenants / panneaux) : 500 €

Opération gestion responsable des marchés : 2 000 €

Opération Eco manifestation : 1 500 €

Achat gourdes réutilisables association sportive : 1 000 €

Composteurs collectifs : 8 000 € (coût moyen par placette : 700 € / 11 placettes)

**Les dépenses réelles, hors remboursement de capital des emprunts, de la section d'investissement s'élèveraient à 333 650 €.**

Les dépenses d'amortissement des subventions sont de l'ordre de 11 387 €.

### **2.2.4) Recettes investissements :**

**Les recettes d'investissements sont de 201 500 € (hors emprunts).**

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 168 500 €.

Le FCTVA 2020 devrait s'élever à 33 000 €.

Sur 2021 il n'est pas attendu de subvention d'investissement.

### **2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :**

Emprunt 2022 proposé : prévision emprunt pour couvrir achat BOM (190 000 €) à réaliser en 2023

Financement 100% renouvellement matériels de collecte (bennes / bacs + pièces / PAV Verre) + travaux + renouvellement matériels : 140 000 €) / emprunt sur 5 ans correspondant aux annuités des amortissements.

*(autofinancement 3 650 € : 70% Actions ZDZG / PLP DMA sans compostage).*

Avec ce nouvel emprunt le remboursement du capital des emprunts pour 2022 serait de 256 463 € en baisse de 3.5 % par rapport à 2021 (- 9 082 €).

**Le virement de section à section (financement des charges fixes (remboursement des emprunts) et réduction des emprunts 2022) pourrait être de 70 000 €.**

### **2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2022**

#### **2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :**

Les bases de calculs des coûts de traitement sont les suivantes :

- majorations des tonnages de 1 % suivant les flux (par rapport à 2021) pour marge de sécurité,
- application de la majoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les tonnages des ordures ménagères et des déchets non recyclables des déchèteries : majoration de 37.5 % / passage de 8.8 € T.T.C / tonne à 12.1 € T.T.C. /tonne,
- application de la baisse de la TVA sur les flux triés : passage de 10 % à 5.5%,
  
- application des coûts SYTRAIVAL pour les flux :
  - Ordures ménagères/refus de tri : stagnation
  - Emballages : majoration des tarifs de 12 % (passage en extension des consignes de tri)
  - Déchets non recyclables des déchèteries : majoration des tarifs de 2 %
  - Verre : majoration des tarifs de 13.2%
  - Papiers : majoration des tarifs de 12% (en cours de résultat de marché)
  
- application des coûts des marchés pour les flux déchèteries en marché de prestation de services :
  - déchets bois : majoration des tarifs de 14.7%
  
- 25 % provision pour majoration de la TGAP (+9 % passage de 12.1 € à 13.2 € T.T.C. la tonne / majoration 2023 soit 6 000 €).

Nature	Tonnage 2021	Estimations Tonnages 2022	BP 2022	Payé 2021
OMR	3885	3 923,900	458 000,00	439 943,33
TRI refus OMR	140	141,400	16 000,00	14 237,09
DNR	1060	1 070,600	140 000,00	133 524,33
Emballages	495	514,800	128 000,00	112 091,50
Journaux, magazines, papiers	414	414,000	37 000,00	23 914,63
Verre	1153	1 164,600	74 000,00	56 820,61
Cartons Déchet. (lot1)	405	425,300	18 000,00	17 296,30
Gravats (lot 2)	1360	1 373,600	17 000,00	17 206,87
Déchets verts	0	0,000	0,00	0,00
Bois mélangé (lot 3)	1035	1 045,400	67 000,00	50 217,67
DDS/EDIB (lot 4)	61,705	62,100	48 339,80	52 485,37
Broyage DV expé. Litière			18 500,00	18 144,00
Amiante	7,500	12,000	6 000,00	3 898,87
(passages)Huiles minérales	0,000	0,000	4 000,00	4 492,80
Plâtre	198,000	200,000	22 000,00	21 187,18
<b>Totaux</b>	<b>10 214,205</b>	<b>10 347,700</b>	<b>1 053 839,80</b>	<b>965 460,55</b>

1500                      7 500  
**1 055 339,80    972 960,55**

PROVISION  
AUGMENTATION TGAP

**Les propositions prévisionnelles 2022 par rapport à 2021 sont en hausse de 82 379 € (+ 9 %).**

Les participations prévisionnelles pour l'accueil des habitants du territoire dans des déchèteries d'autres collectivités limitrophes sont les suivantes :

- LA ROCHE VINEUSE : 30 000 €
- ST BONNET DE JOUX : 21 000 € (signature avenant habitants de Sivignon)
- GENOUILLY : 24 000 €

Total : 75 000 € (69 000 € versés en 2021 A VALIDER DEBUT 2022).

### 2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :

Le reste des charges de structures prévisionnelles, par rapport aux dépenses réelles 2021 est en augmentation de 39 125 € (+ 6.5%) portant essentiellement :

Article	Objet	Variation 2022/2021
60622	Hausse gasoil année pleine	16 000
6078	Majoration achats composteurs individuels (300)	4 075
6135	Pour location 2 porteurs / baisse TVA	- 5 500
61551 / 61558	Majoration entretiens matériels (camions, bennes,...)	19 000
6156	Majoration contrats de maintenance	1 500
6184	Formation des agents : remise à niveau chauffeurs FCO	7 000



6284	Fin étude accompagnement DECODEX (18 000 € / 70% ADEME)	-11 000
Divers	Répartition augmentation / diminution sur autres lignes (différence nette)	8 050

**Les propositions prévisionnelles 2022 par rapport à 2021 sont en hausse de 39 125 € (+ 6.5%).**

### 2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :

Le tableau ci-dessous prend en compte la totalité de la masse salariale (traitements de base, indemnités, primes, charges sociales, etc...).

GRADES OU EMPLOIS 2022		Temps de travail hebdomadaire 2022	Dépenses salariales 2021	Dépenses prévisionnelles 2022	Observations
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>		<b>851</b>	<b>817 615</b>	<b>871 223</b>	
Titulaires	3 coordonnateurs / 9 gardiens-ripper / 6 chauffeurs BOM-ripper / 2 chauffeurs transport / 1 agent technique logistique / 1 ripper	814	817 614,64	839 424	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD	1 Chauffeur BOM – RIPPER sur 2022	37	0	31 799	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>		<b>111</b>	<b>179 401</b>	<b>177 209</b>	
Titulaires	1 directeur / 1 adjointe administrative / 1 secrétaire administrative	111	179 400,52	177 209	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD					
<b>Opération ZD/ZG - CODEC</b>		<b>103,6</b>	<b>110 741</b>	<b>100 498</b>	
Titulaires	1 animatrice PLP DMA à 80%	29,6	33 008,25	34 440	37 heures avec RTT de 2h / sem. 1 trimestre en moins de cheffe de projet
CDD	1 cheffe de projet et 1 maître composteur – animatrice Valorisation organique	74	77 732,29	66 058	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 065,60</b>	<b>1 107 757</b>	<b>1 148 930</b>	
<u>Remplacement Arrêts maladie</u>		1 416 heures/ 0,88 ETP mois en 2021	22 467,84  2,02 %	Néant	Assurance Statutaire - 15 jours de franchise
<u>Remplacement arrêts maladie ponctuel</u> <u>Contrat Travail et Services – Prestation (Chap.011)</u>			10 075,27  0,90 %	12 000  1,04 %	

<u>Vacataires remplacement congés</u>	1148 heures totales / 7 vacataires sur 05/07/08/09/10	18 300,30  1,65 %	17 283  1,50 %	<i>Idem estimation 2021 – Soit 30,3 semaines estimées</i>
<b>Total masse salariale</b>		<b>1 158 600,41</b>	<b>1 178 213,00</b>	

La masse salariale est proposée avec une hausse de 1.7 % (19 612.59 €) par rapport aux crédits consommés en 2021. Cette hausse prend en compte :

- le remplacement d'un départ en retraite par un poste de chauffeur/ripper,
- la prévision de la baisse des remplacements,
- Le non remplacement de la cheffe de projet ZDZG sur le 1<sup>er</sup> trimestre,
- l'évolution des carrières des agents sur 2022 : 2 avancements de grade en 2022,
- la revalorisation des grilles indiciaires,
- les montées d'échelon des agents, et la mise en place de la NBI pour 2 agents coordonnateurs (gestion d'une équipe de plus de 5 agents).

La provision pour maladie ordinaire de 10 000 € a été utilisée à 100 % en 2021 puisque les dépenses de remplacement nettes (déduction faites des remboursements des assurances du personnel) ont été de près de 29 000 €. Cette provision est supprimée du fait du changement des contrats d'assurance statutaire à partir de 2022 (prise en compte des arrêts pour maladie ordinaire avec franchise de 15 jours). Sur l'article 611 (prestations de services / remplacement Travail et Services) la somme de 12 000 € est inscrite pour pourvoir aux arrêts courts (inférieurs à 15 jours).

Les autres charges de personnel (médecine préventive + assurance du personnel + participations actions sociales) sont proposées avec une progression de 9 % (6 102.48 €) par rapport aux crédits consommés en 2021 ; dont 5 631 € de majoration des assurances du personnel.

Les charges prévisionnelles des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 13 000 €
- Vice-Présidents : 15 000 €

**Les propositions prévisionnelles 2022 par rapport à 2021 sont en hausse de 16 847 € (+ 1.33%).**

#### **2.3.4) Opération ZDZG / CODEC :**

Les dépenses de fonctionnement de cette opération se divisent entre :

- **les frais de personnel : 2.8 ETP présents / 100 507 € :**
  - 1 ETP poste de chef de projets ZDZG/CODEC (9 mois) : 30 417 €
  - 0.8 ETP poste d'animatrice PLP DMA : 34 440 € (poste de titulaire 80 %)
  - 1 ETP poste de maître composteur / animatrice Valorisation organique : 35 650 €
- **et les dépenses pour la mise en place des actions : 106 500 € :**

Achat 300 composteurs individuels + bioseaux : 23 000 €  
Achat 50 ensembles poulaillers / poules : 7 500 €

Formation guides composteurs et divers : 8 500 €  
 Prestation Ateliers défi famille : 2 000 €  
 Broyages déchets verts / litière animale : 18 500 €

**PARTENARIATS :**

IPC Charnay : prêt / lavage gobelets et barquettes réutilisables : 2 000 €  
 CHAMBRE AGRICULTURE : analyses broyage branchages pour litière animale : 1 000 €  
 ECO SOL / LE PONT : participation ressourcerie + atelier réparation fixe (5 500 €) /  
 opération collecte papiers blancs de bureaux (6 500 €) / Total 12 000 €  
 VALORISTES BOURGUIGNONS : collecte polystyrène / films plastiques /glassine /  
 fenêtres : 10 000 €  
 ESAT LA FERME DE LA GUYE : atelier d'insertion broyage itinérant : 7 000 € (22  
 journées / 2022)  
 PTCE / développement logistiques activités Eco circulaire : 5 000 €  
 Manifestations Eco responsables ou participations directe (marchés, Mac Gyver,  
 Ensam,...) : 1 500 €  
 FESTIVAL LOURNAND : participation spectacle + animation : 1 000 €  
 Communication / sensibilisation (spots radios, panneaux, plaquettes) : 7 500 €

Une étude sur la mise en place de la gestion des Biodéchets sur le territoire, afin de pouvoir décider et mettre en place un programme d'actions dès 2022, a été lancée en 2021. Les dépenses pour cette étude sont de 24 000 € T.T.C. avec une prise en charge de 70% par l'ADEME. En 2022, le solde de 12 000 € sera payé pour cette étude.

**Pour 2022, les recettes de fonctionnement pour ces postes et actions sont de l'ordre de 70 000 € (32% des dépenses totales).**

Pour rappel, le bilan de l'opération ZDZG sur 3 ans est le suivant :

<b>ZDZG</b>	<b>Dépenses (postes /actions)</b>	<b>Recettes (aides ADEME)</b>	<b>Bilan</b>
Année 1 (2016)	170 324 €	124 235 €	- 46 089 €
Année 2 (2017)	128 162 €	101 149 €	- 27 013 €
Année 3 (2018)	179 149 €	113 843 €	- 65 306 €
<b>TOTAL</b>	<b>477 635 €</b>	<b>339 227 € (71%)</b>	<b>- 138 408 € (29%)</b>

<b>ZDZG</b>	<b>Population</b>	<b>Production totale déchets (kg/habitants)</b>
Année 1 (2016)	19 870	501
Année 3 (2018)	21 747	466
Différence	+ 1 877	- 35

Le gain de 35 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 200 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 152 229 €.

Pour la période 2019-2021 (année 1 à 3 du CODEC) :

CODEC	Dépenses (postes /actions)	Recettes (aides ADEME)	Bilan
Année 1 (2019)	122 265 €	93 729 €	- 28 536 €
Année 2 (2020)	171 520 €	109 850 €	- 61 670 €
Année 3 (2021)	185 000 €	70 000 €	- 115 000 €
TOTAL	478 785 €	273 579 € (57 %)	- 205 206 € (43%)

	Population	Production totale déchets (kg/habitants)
2019	21 869	462
2020	21 935	419*
2021	21 935*	455*
Différence	+ 66	- 7

\* données en cours de validation

Le gain de 29 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 255 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 162 180 € entre 2020 et 2019.

Le gain de 7 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 255 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 34 546 € entre 2021 et 2019.

Le gain sur la période 2019-2021 est de 196 726 €.

### 2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :

Les remboursements des intérêts d'emprunt prévus pour 2022 sont de l'ordre 23 332 € (en tenant compte du nouvel emprunt) en baisse de 13,6 % par rapport à 2021 (- 3 668 €).

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 1 000 € afin de gérer d'éventuelles nouvelles dépenses en cours d'année.

### 2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :

La prévision de majoration des bases fiscales 2022 (bases prévisionnelles) ne sera pas disponible avant le mois de Mars 2022. Le coefficient de revalorisation arrêté par la loi de finances 2022 sera connu fin 2022 ; il devrait être de près de 3%.

L'augmentation des prix à la consommation sur 2021 (de janvier à décembre 2021) devrait être de l'ordre de 2.5%.

Afin d'équilibrer le BP 2022 le besoin de financement par les participations doit être de 100 000 €, soit une majoration de 4%. Il est donc proposé d'augmenter les participations de 4%.

Dans ce cas, la participation globale proposée est de 2 612 000 € (pour rappel 2021 : 2 512 000 €), soit une augmentation de 4% (100 000 €). Le taux théorique global proposé résultant est donc de 11.96 % (pour 2021 : 11.93 %).

Pour rappel la participation annuelle de la Communauté de communes du Clunisois pour la période 2019-2024 pour la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI) est de 9 987 €.

Les évolutions des taux du territoire sont les suivants :

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
CC Clunisois	11.80	11.82	11.85	11.85	11.55	11.10	10.60	10.60
CC Mâcon. Charolais	12.11	12.15	12.18					
CC Matour Région / St Cyr MB	12.11	12.15	12.18	12.18	11.78	11.38	11.40	12.01

### 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :

Les recettes de rachat et soutiens sont estimées à 558 200 €, soit en augmentation par rapport aux inscriptions prévisionnelles 2021 (+ 152 700 € / + 37%)

La hausse des reprises matériaux et soutiens devrait se poursuivre sur 2022. Le passage en extension des consignes de tri permet de recevoir des soutiens majorés et des valeurs de reprise plus intéressantes.

La participation du SYTRIVAL aux charges de transport des déchets est estimée à 115 000 €.

Les subventions de l'ADEME pour le volet ZDZG / CODEC (versement des soldes 2021) et participation à l'étude Bio déchets sont de 70 000 € (en baisse de 39 850 € / - 36%). Les nouvelles subventions possibles pour les postes Economie circulaire / valorisation organique 2022-2024 ne sont pas comptés (à voir dépôts de dossiers sur fin 2021, début 2022).

Les autres recettes prévisibles sont stables.

## 2.4) Engagements pluriannuels

### 2.4.1) Société d'Economie Mixte Locale « Méthanisation et séchage en Clunisois » (SAMESEC) :

Le SIRTOM est actionnaire d'une Société d'Economie Mixte Locale « Méthanisation et séchage en Clunisois » (SAMESEC) créée dans l'objectif de mettre en place sur le territoire une unité de méthanisation des déchets agricoles, déchets verts et bio déchets (partenariat avec la CC du Clunisois et la société Valorisation Bois Energie).

Les principales caractéristiques de la société d'économie mixte sont les suivantes :

➤Objet social de la société :

- La production d'énergies renouvelables dans une logique d'économie circulaire (développement, conception, construction, exploitation); en particulier production d'électricité par méthanisation de déchets organiques associée à une activité de séchage grâce à la chaleur co-générée ;
- La prise de participation à tout projet relevant de la transition énergétique;
- La participation de la SEM, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout

tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit ;

- Périmètre d'intervention : périmètre limité par un cercle d'un rayon de 100 km ayant pour centre la commune de Cluny ;
- Actionnariat : Communauté de communes du Clunisois (43,24 %), Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la Vallée de la Grosne (40,54 %) et SARL Valorisation Bois Energie (16,22 %) ;
- Capital social : 37 000 € ;
- Siège : Siège de la Communauté de Communes du Clunisois, 5 Place du Marché, 71250 Cluny
- Gouvernance :
  - La SEM est administrée par une Assemblée Générale composée de 5 membres représentant les actionnaires avec un Conseil d'Administration, composé, dans un premier temps, de 3 administrateurs ;
  - L'Assemblée Générale extraordinaire a la compétence exclusive en matière de changement de nationalité de la société et en matière de modification des statuts ;
  - Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la SEM et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SEM et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.
  - L'Assemblée Générale ordinaire a un pouvoir de décision résiduel et par défaut : elle prend toutes les décisions qui ne relèvent ni des pouvoirs du Conseil d'Administration et de son Président, ni de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire.

La participation du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la Vallée de la Grosne au capital de la SEM est de 15 000 euros, représentant 40,54 % du capital social. Cette dépense a été imputée au budget principal de l'exercice 2019.

La composition du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires confère au SIRTOM de la vallée de la Grosne pour le représenter au sein de SAMESEC, 1 représentant au Conseil d'Administration et 2 représentants à l'Assemblée Générale des actionnaires.

### 3) Etat de la dette

Ce tableau prend en compte le nouvel emprunt de 140 000 € qui sera contracté au cours de l'exercice 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Encours au 1er janvier</b>	1 967 127	1 723 215	1 490 773	1 482 512	1 356 318	1 099 966	871 940	673 150	510 585
<b>Capital versé en cours d'exercice</b>	288 913	232 442	243 261	266 193	256 352	228 026	198 790	162 565	123 790
<b>Intérêts versé en cours d'exercice</b>	44 338	37 261	32 120	27 104	23 326	19 476	15 302	12 513	10 146
<b>Annuitée versée</b>	333 251	269 702	275 381	293 298	279 678	247 502	214 092	175 078	133 936

#### 4) Opération photovoltaïque du SIRTOM :

Une opération d'équipement photovoltaïque des bâtiments du SIRTOM (siège) est lancée depuis 2020. L'objectif est d'équiper sur une période de 3 ans les toits du bâtiment technique, puis du bâtiment administratif avec une vente totale ou partielle (autoconsommation possible en particulier pour le chargement des véhicules électriques du SIRTOM) de l'électricité produite.

Le montage financier consiste à contracter un emprunt sur une durée de 20 ans et d'équilibrer les dépenses (investissement / entretien) par les recettes de vente de l'électricité (contrat de rachat sur 20 ans avec prix d'achat défini et garanti sur la période du contrat). Le matériel posé offre une garantie de 25 ans.

Cette opération a nécessité la mise en place d'un budget annexe avec régie autonome.

Le montant des travaux est de 82 973.26 € T.T.C. pour la première tranche. Une consultation pour la réalisation des travaux et le financement par l'emprunt a été réalisée. Les travaux ont été finalisés en mai 2021 et l'installation produit de l'électricité depuis septembre 2021. Le chiffre d'affaire prévisionnel pour la première tranche de travaux (installation avec production de 83 000 kWh/an à un coût d'achat fixé contractuellement à 9,87 cts €/kWh) est de 8 192 €/an

Ce budget annexe est présenté avec assujettissement à la TVA puisque il s'agit d'un budget recevant des produits issus de vente (vente d'électricité).

Le régime de TVA est sous régime réel normal.

#### ***4.1) Résultats prévisionnels 2021***

Les résultats prévisionnels du budget 2021 sont les suivants :

- déficit de fonctionnement prévisionnel 2021 : - 1 630 € (rappel des reports d'excédents 2020 de 10 000 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de l'ordre de 8 370 €.
- excédent d'investissement prévisionnel 2021 : + 16 556 € (rappel des reports du déficit 2020 de 0 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de l'ordre de + 16 556 €.

A noter que pour le résultat de fonctionnement, les recettes d'achat de l'électricité produite de septembre à décembre 2021 n'est pas comptabilisé car le versement sera fait en 2022, après signature définitive du contrat d'achat par EDF. Les recettes estimées pour cette période sont de 2 000 €.

#### ***4.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2022***

Sur 2022 il n'y a pas d'investissements prévus. Les provisions pour les travaux 2023 (phase 2) sont de 16 390 €.

Le remboursement du capital des emprunts est de l'ordre de 4 316 €.

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 4 150 €.

Il n'est pas prévu de versement de section à section (autofinancement).

#### ***4.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2021***

Sur 2022 les dépenses de fonctionnement réelles sont de l'ordre de 1 820 € :

- dépenses courantes (assurance, cotisation ENEDIS, divers) : 1 300 € ;
- charges financières (remboursement intérêts et frais) : 520 €.

Les dépenses provisionnées pour le remboursement de l'avance de 10 000 € du budget principal du SIRTOM à partir de 2023 sont de 11 400 €. Cette somme pourra également servir à l'autofinancement des investissements de la phase 2.

Les recettes de vente de l'électricité produite sont de l'ordre de 8 000 €. Pour 2022 une recette supplémentaire de 1 000 € est à inscrire, correspondant au remboursement de EDF de l'acompte du contrat d'achat (fait dès signature).